

Fait le 10/03/2023.

AVENANT AUX RÈGLEMENTS MOTOCROSS 2023

Cet avenant s'applique pour les Championnats Grand Est, Alsace Lorraine et Champagne Ardenne.

1. COUREURS ADMIS

L'âge requis pour concourir en 50cc est de 6 ans à 9 ans maximum dans l'année.

Le pilote devra être né au plus tard en 2014.

Un pilote ne pourra pas effectuer plus de deux saisons en 50cc.

CHAMPIONNAT 50cc		Un titre de Champion sera attribué dans les championnats motocross suivants :		
		GRAND EST Cumul des zones	CHAMPAGNE ARDENNE	ALSACE LORRAINE
Classe ou cylindrée	50cc 2T	Âge : 6 à 8 ans au 01/01 de l'année en cours Âge : 6 à 9 ans maximum dans l'année.		Licences : NJ1, NJ2

La Commission Motocross Grand Est